



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2022.168 T

Restriction de circulation rue Louis Pasteur

LE MAIRE

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU** la demande de la société DS TRAVAUX - AVELIN

CONSIDÉRANT que pour permettre le terrassement en trottoir et chaussée pour maintenance gaz, rue Louis Pasteur et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera temporairement réglementée (Restriction de circulation) Rue Louis Pasteur dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du 19 Septembre » 2022 au 19 Octobre 2022

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules et engins en cours d'activité pour le bon fonctionnement du chantier (opérations de chargement et de déchargement de matériaux et véhicules atelier soumis à autorisation temporaire de voirie). Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 :

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier Rue Louis Pasteur

Restriction sur section courante, les deux sens de circulation concerné, basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée par feux tricolores

Empiètement sur chaussée

Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds

Vitesse limitée à 30 km/h

Article 3 :

La signalisation de chantier appropriée et réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée, par l'entreprise désignée ci-dessus pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté qui sera affiché sur place, sous contrôle des services de la commune.

Article 4 :

Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la loi.

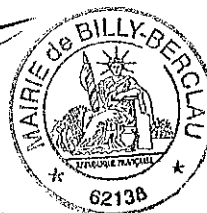
Article 5 :

M. le maire,
L'entreprise chargée des travaux,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le commandant de gendarmerie de BÉTHUNE, Monsieur le commissaire de Police de BÉTHUNE, la Police nationale d'Auchy les mines Monsieur le directeur des services techniques et au service de Police Municipale de la ville.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 06 Septembre 2022
Le Maire,

Steve BOSSART

"PO" 



Gouckmet Gilles

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de l'affichage.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le

ou de sa notification le

DS TRAVAUX

27 rue D Ennevelin

59710 AVELIN

France

Tel: +33320072424

Fax: +33320072111

2231044876.223101DAC02.01@aptidec.fr

Réf. Protys : 2231044876.223101DAC02

N° affaire :

MAIRIE DE BILLY BERCLAU

POLICE MUNICIPALE

181 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

62138 BILLY BERCLAU

France

Courriel: aleu@billy-berclau.fr

Tel: +33321747909

Fax:

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : AVELIN
Le : 03/08/2022
Signataire : DI GIUSEPPE Marion

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : DS TRAVAUX

Adresse : 27 rue D'Ennevelin

Code postal : 59710 Localité : AVELIN Pays : France

Nom contact : DI GIUSEPPE Prénom contact : Marion

Téléphone : 320072424 Indicateur pays : +33

Fax : Indicateur pays :

Courriel : 2231044876.223101DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : GRDF

Adresse : EXPLOITATION WAMBRECHIES 180 RUE DE BONDUES

Code postal : 59118 Localité : WAMBRECHIES Pays : France

Nom contact : TABARY Prénom contact : ANTOINE

Téléphone : Indicateur pays :

Fax : Indicateur pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie : RUE LOUIS PASTEUR

Code postal : 62138 Localité : BILLY BERCLAU

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : TERRASSEMENT EN TROTTOIR ET CHAUSSEE POUR MAINTENANCE GAZ

Date prévue de début des travaux : 22/08/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 22/08/2022

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ Largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise ☐

Dénomination : DS TRAVAUX

Adresse : 27 rue D'Ennevelin

Code postal : 59710 Localité : AVELIN Pays : France

Nom contact : DI GIUSEPPE Prénom contact : Marion

Téléphone : 320072424 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : marion.dg@ds-travaux.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : _____

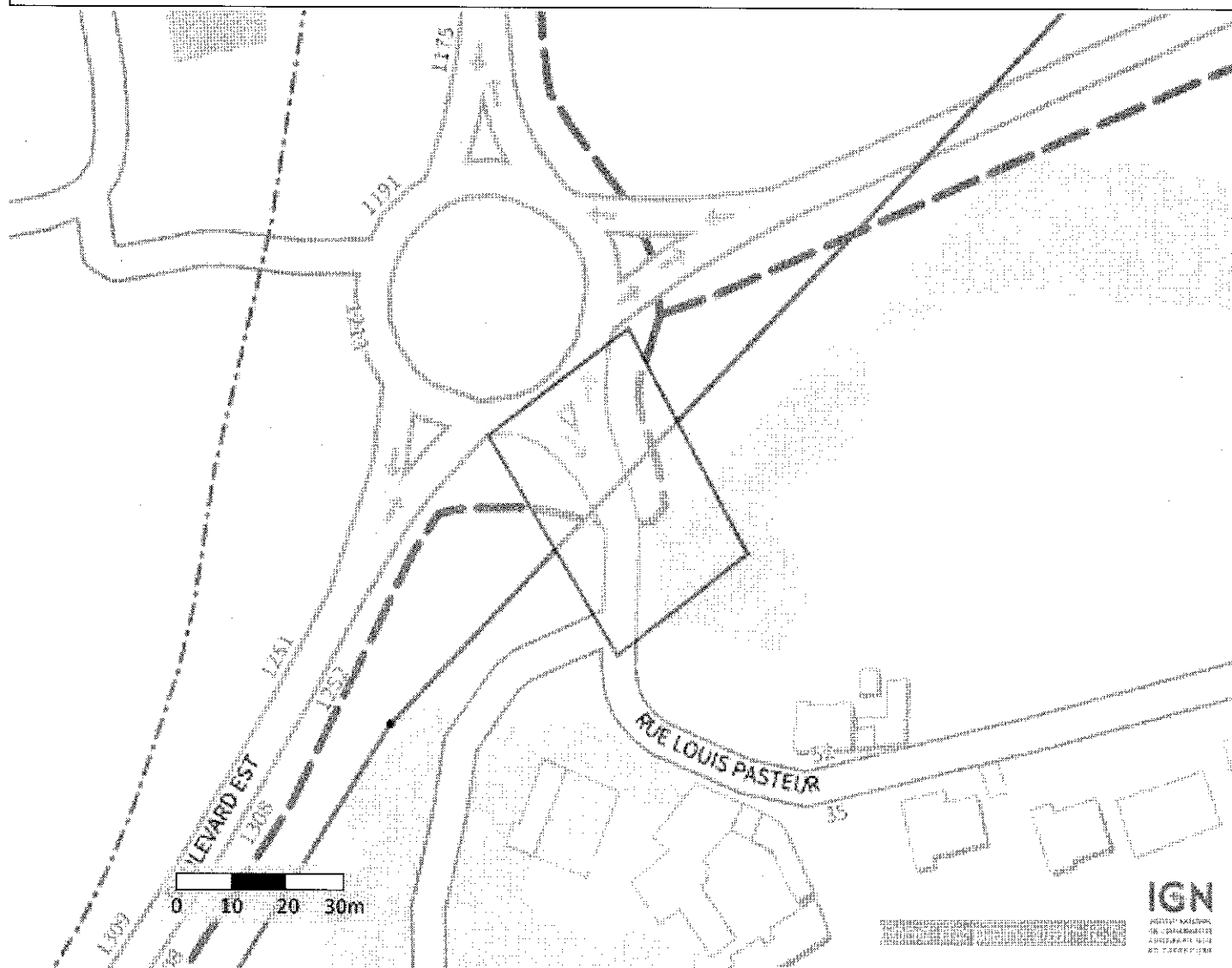
Fait à : AVELIN Le : 03/08/2022

Nom : DI GIUSEPPE Prénom : Marion Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022080301152P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

689973. 7578642851

7046634. 417666734

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,85467910952988 50,51744247269173
2,85500901225556 50,51710478378223
2,85533624175537 50,51726168738659
2,85503046992768 50,51760789675564
2,85467910952988 50,51744247269173